

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTREAL

Nous publions d'autre part le cinquante-sixième rapport annuel de cette institution. Ses profits du dernier exercice ont été de \$150,511.72, supérieurs d'un peu plus de \$9,000 à ceux de l'exercice précédent; à ce résultat de l'année il convient d'ajouter les bénéfices antérieurs qui formaient le crédit du compte de profits et pertes, soit \$125,751.57, d'où un total de \$276,263.29 de profits acquis.

On verra dans le rapport comment cette somme a été répartie.

Nous retiendrons deux items de la répartition de cette somme. Un montant de \$100,000 a été ajouté à la réserve.

Nous ferons observer que déjà, avant le dernier exercice, le montant du Fonds de réserve était égal à celui du capital payé et que, par l'addition des \$100,000 ci-dessus la réserve dépasse maintenant le capital. Au seul point de vue des déposants de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, il y a dans cette augmentation du Fonds de Réserve une augmentation de garantie pour leurs dépôts. Cette somme aurait pu légitimement être distribuée aux actionnaires, sans compromettre en aucune façon la confiance si justement méritée du public économe envers cette banque si honnêtement et si habilement dirigée.

Il en est de même d'une somme de \$26,000 dépensée pour acquisition de propriétés. Cette somme est prise sur les bénéfices, de sorte que la Banque compte pour zéro dans son inventaire sa nouvelle acquisition destinée à agrandir sa succursale de la rue Ste Catherine-Est. Déjà, l'an dernier, elle avait distrait de ses profits une somme de \$20,000 en acquisition de propriété pour établir une succursale et malgré l'augmentation de \$46,000, valeur d'achat, dans le montant de ses propriétés, c'est toujours pour \$400,000 que ses immeubles figurent à son bilan. On peut donc dire que l'estimation de l'actif au bilan de la banque est inférieure à sa valeur réelle. Rien d'étonnant avec les garanties de toute nature offertes aux déposants par la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal que le nombre des dépôts augmente dans de notables proportions de 58,121 qu'il était un an auparavant, il s'élevait au 31 décembre dernier à 62,843 avec une augmentation en valeur de tout près d'un million.

Une nouvelle qui fera plaisir aux déposants c'est que la banque arrêtera à l'avenir les comptes deux fois par an, le 30 juin et le 31 décembre. De cette façon, ils jouiront de l'intérêt des intérêts pendant six mois de plus que précédemment.

MELASSES ET SIROPS

D'après les dernières nouvelles venant de la Barbade les derniers cours pour les mélasses y sont de 18 à 20c le gallon. A ces prix, les marchands de gros de Montréal ne se soucient pas de placer des commandes, ils semblent être sous l'impression qu'ils se trouvent en présence d'une entente concertée sur le marché primaire pour obtenir un très haut prix.

Jusqu'à présent il n'est question que de deux ou trois chargements de mélasses de la nouvelle récolte à destination de Montréal et de Québec. Aucune maison de Montréal n'offre de la mélasse à arriver.

Les ventes portent exclusivement sur les mélasses de l'an dernier et se font sur le pied de 36c le gallon. A vrai dire, la demande courante pour les mélasses est des plus restreintes, car à ces prix l'article n'est pas d'une défaite facile.

On prévoit que, par suite des hauts prix cotés actuellement pour la mélasse, les consommateurs se porteront sur les sirops de blé d'Inde ainsi qu'ils l'ont fait il y a cinq ou six ans alors que les prix de la mélasse étaient très élevés; du reste, on constate que la demande pour le sirop Perfection augmente d'année en année. Ce sirop se vend actuellement par quart à raison de 23-4c la lb., 14 lbs au gallon, soit 381-2c le gallon impérial livré à la station de chemin de fer ou de bateaux la plus rapprochée de Montréal, ce qui est plus avantageux que la mélasse cotée à 36c à Montréal.

En présence des hauts prix des mélasses de la Barbade on se demande s'il ne serait pas possible de les remplacer par des mélasses d'autres provenances. Si on étudie la question, il semble difficile de la résoudre dans l'affirmative: la mélasse de Porto-Rico qui se rapproche le plus de celle des Barbades vient à Québec en petites quantités, certains connaisseurs aux Etats-Unis la préfèrent de beaucoup au produit de la Barbade, mais elle se vend également plus cher que celle de cette dernière provenance; de plus elle est presque entièrement absorbée par le marché américain. Il y a bien les mélasses d'Antigua, mais leur goût ne rappelle en rien celui de l'article de la Barbade. Il y a encore les mélasses de la Nouvelle-Orléans qui se vendent de 20c à 50c le gallon, mais cette marchandise ne paraît pas davantage convenir au palais du consommateur canadien.

Mélasses à prix spéciaux

La Dominion Molasses Co., Limited de Halifax, N. E., offre des produits de "choix" à des prix "spéciaux". Les acheteurs sont priés de vouloir bien demander des échantillons et des prix, pour établir des comparaisons, avant de placer leurs commandes.

A bon entendeur, salut!

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTREAL.

Cinquante-sixième rapport annuel

Montréal, le 5 Mai.

Aux Actionnaires,
Messieurs,

Vos directeurs ont le plaisir de vous soumettre le cinquante-sixième rapport annuel des affaires de cette Banque et du résultat de ses opérations pendant l'année expirée le 31 décembre, 1902.

Les profits nets de l'année ont été de \$150,511.72, lesquels, ajoutés à \$125,751.57, balance au crédit du compte des Profits et Pertes de l'année précédente, élèvent ce dernier à \$276,263.29. Sur cette somme deux dividendes et boni ont été payés; \$26,000 ont été dépensés pour l'acquisition de propriétés, afin d'agrandir la succursale de la rue Ste-Catherine est; et \$100,000 ont été portés au fonds de réserve, qui est maintenant de \$700,000, laissant une balance au crédit du compte des Profits et Pertes de \$50,263.29.

Le fait que cette Banque est bien essentiellement une Banque d'Épargne, est parfaitement démontré par le grand nombre de petits déposants qui viennent lui confier leurs économies; le 31 décembre dernier, le nombre de comptes ouverts était de 62,843, et la somme moyenne due à chaque déposant de 224.14.

A la demande d'un grand nombre de citoyens de ce quartier, nous avons ouvert, durant l'année, au coin des rues St. Denis et Rachel, une succursale qui fait des progrès satisfaisants.

Vos directeurs ont eu à déplorer la mort d'un collègue très estimé, M. Henri Barbeau, dont les services à cette Banque comme gérant pendant un quart de siècle, et ensuite comme directeur, ont été très précieux pour cette institution. Sa place au bureau de direction, a été remplie par l'élection de M. G. N. Moncel, gérant de la succession Masson, et, pendant plusieurs années, auditeur de cette Banque.

L'inspection des livres de la Banque a été faite avec soin plusieurs fois durant l'année.

Le rapport des auditeurs et le bilan sont maintenant devant vous.

Un amendement aux règlements de la Banque vous sera soumis, ayant pour but de créditer l'intérêt en faveur des déposants, "semi-annuellement," c'est-à-dire, le 30 juin et le 31 décembre, au lieu d'une seule fois par année, comme ci-devant, et de révoquer le règlement exigeant la fermeture de la Banque le 31 décembre de chaque année.

Vous êtes invités à élire des directeurs et des auditeurs pour l'année courante.

WM. H. HINGSTON,
Président.

ETABLISSEMENT D'UN DROIT SUR LE THE EXPORTÉ DE L'INDE

La Gazette officielle de Bombay a publié, le texte d'une loi portant établissement d'un droit d'exportation sur le thé de l'Inde.

Ce droit, dont le produit doit être consacré à développer la vente du thé indien à l'étranger, est appliqué à partir du 1er avril 1903 et durera jusqu'au 1er avril 1908, c'est-à-dire pendant cinq ans; sa perception pourra être prolongée, s'il y a lieu. Il est fixé à un quart de pie par livre, ou à environ 0 fr. 50 (10 centimes) par quintal.